



Casse de lave-linge suite à labvage de rideaux

Par **syndben**, le **09/08/2011 à 18:22**

Bonjour à tous,

Mon épouse, après une grande envie de nettoyage dans l'appartement, a décidé de passer nos rideaux à la machine à laver. L'étiquette de lavage autorise bien un passage en machine. Elle choisit donc le programme adéquat et lance le programme. Malheureusement, les rideaux étaient composés de petites armatures métalliques, maintenues et cousues de part et d'autre par du tissu. Donc, impossible de les retirer ! Par conséquent, ces armatures ont déchiré le joint caoutchouc qui assure l'étanchéité du tambour de la machine à laver.

Une assurance habitation peut-elle être en mesure d'indemniser ce type d'accident ?

Peut-on se retourner contre le vendeur (voir le fabricant) des rideaux ? (Ils ont été achetés en décembre 2010 mais nous n'avons bien-entendu plus le ticket de caisse en notre possession !)

Je vous remercie d'avance de vos réponses et vous souhaite à tous une agréable soirée.

Par **mimi493**, le **09/08/2011 à 19:00**

Ah non, là, le fabricant n'est pas responsable du manque de bon sens de l'acheteur (on lave des rideaux en les roulant en boule de telle façon que les parties métalliques soient à l'intérieur et sinon, on les fait laver. L'indication du lavage en machine ne veut pas dire que vous pouvez les laver dans une machine de particulier et/ou sans aucune précaution)

Quant à l'assurance, faut leur demander, mais je ne pense pas.

Par **syndben**, le **13/08/2011** à **13:25**

Bonjour et merci de votre réponse.

J'ai changé le joint ce matin même, 32 euros ! Avec une main d'oeuvre, le facture serait montée à environ 80 euros !!

Ca fait un peu mal au bout des doigts (pour mettre les ressorts en place), mais la machine tourne, et pas de fuite....!!!

Bonne journée.